BEAUCAIRE

L'AXE touristique RODEZ-CONQUES réserve au voyageur de très agréables surprises. Après les routes escarpées de SALLES-LA-SOURCE, il arrive dans la coquette cité de MARCILLAC-VALLON. Puis la Nationale 601 le fait entrer dans la verdoyante Vallée du DOURDOU.

Un kilomètre environ avant qu'il n'atteigne la petite bourgade de NAUVIALE, le touriste découvre, brusquement, à un détour de la route, au sommet d'une colline arrondie sur les flancs de laquelle paissent des troupeaux, les tours et les soubassements d'un ancien château-forteresse que l'on devine avoir été important. C'est le château de BEAUCAIRE, une place forte qui, de par sa situation stratégique, eut à subir de nombreux assauts.

Il existait déjà au XIIéme siècle. Au cours de sa longue histoire il a eu des maîtres célèbres. Même une authenti que Reine : JEANNE DE FRANCE. Les grandes familles méridionales l'ont possédé tour à tour : les D'ARJAC, les de SEVERAC --avec un authentique Maréchal de France--, les D'ARMAGNAC, les D'ARPAJON, les DE BOURNAZEL ...

Construit en grès rouge-rose du pays, somptueusement sculpté et orné, BEAUCAIRE fut, au temps de sa splendeur, "l'un des plus beaux châteaux du ROUERGUE" nous dit une tradition.

A la lumière de précieux manuscrits conservés dans les archives des églises d'ARJAC et de NAUVIALE, je me propose de vous conter l'histoire de ce château de BEAUCAIRE, que la plupart des habitants de NAUVIALE ignorent sans doute, mais qui est pourtant la gloire de notre commune.

Nauviale, été 1971.

Noël Escalié,
journaliste.

INTRODUCTION

DURANT l'ancien état des choses en France, la paroisse de NAUVIALE était administrée par un Conseil, composé des notables de la communauté, à la tête duquel se trouvait un syndic, chargé d'exécuter les mesures arrêtées p ar le Conseil de la Communauté. Autrement dit, la paroisse formait une Commune, ayant à sa tête un Maire, assisté de son Conseil Municipal.

Ce Conseil des Notables administrait, non seulement les biens de la Commune, mais encore le Temporel de la paroisse. Nous le constaterons par les détails que nous rencontrerons dans cet essai de précis historique.

Le Conseil des Notables de NAUVIALE fonctionnait sous la dépendance de deux Seigneuries :

1. La Seigneurie de LABRO
2. La Seigneurie de BEAUCAIRE.

1. La Seigneurie de LABRO. Nous savons peu de choses des Seigneurs de LABRO. Leur souvenir s'est entièrement perdu dans le pays. Le seul titulaire connu est le Seigneur de Labro GAUDAL, qui vivait vers la fin du . ..siècle (?)

2. La Seigneurie de BEAUCAIRE. Au contraire, les Seigneurs de BEAUCAIRE ont laissé dans l'histoire du Rouergue et dans la tradition locale des traces qui s'effaceront difficilement. Soit à cause de familles seigneuriales qui ont été autrefois illustres et qui ont possédé le château de BEAUCAIRE, ses rentes et ses terres, soit à cause des ruines du château qui rappellent aux habitants du pays et aux voyageurs une grandeur passée.

Grâce aux précieux manuscrits conservés dans les archives paroissiales d'ARJAC et de NAUVIALE, nous allons tenter d'étudier l'histoire de BEAUCAIRE au fil des siècles. Il ne sera pas inutile de commencer par quelques détails relatif à l'origine du château, appréciations qui nous sont fournies par le site pittor esque de BEAUCAIRE.

LE NOM DE BEAUCAIRE

Deux explications possibles quant à l'origine du nom:

* Bel-Aire = beau site;
* Bel-Caire = beau coin (Cayre = coin en langue d'Oc).

Plusieurs titres anciens, conservés, soit dans les archives de NAUVIALE, soit dans celles de l'église d'ARJAC, soit dans les minutes des notaires des environs, mentionnent ce coin de BELCAIRE ou BEAUCAIRE. Les deux appellations sont employées indistinctement.

Le monticule, à pentes abruptes de tous les côtés, sauf du côté nord, au sommet duquel est bâti le château de BEAUCAIRE a toujours été pour les dominateurs du pays une position stratégique très forte. Elle était pratiquement imprenable avant l'invention de la poudre.

Que fut BEAUCAIRE au cours des temps ? Nous vous convions à suivre son histoir Malheureusement, faute de documents ou de précisions, nous serons parfois rédui aux probabilités. Cependant, ce que nous possédons nous permet de croire que l'histoire de BELCAYRE vaut d'être contée ...

TEMPS CELTIQUES

Sous les anciens Gaulois, aux premiers siècles de notre ère, durant les Temps Celtiques, que fut BEAUCAIRE ? Nous l'ignorons totalement. L'histoire du Rouergue ne nous a conservé aucune réponse à son sujet. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il a pû être converti, dans un cas de guerre locale en un lieu de défense d'un très difficile accès. Il eut une grande importance stratégique à cette époque, mais nous n'avons aucun détail sur son rôle à l'époque gauloise et sous le régime des premières dynasties franques.

DOMINATION ROMAINE

A cette époque --193-476-- BEAUCAIRE fut probablement un camp d'observati commandant la Vallée du DOURDOU, soit du côté de PRUINES --quoiqu'alors submergé par les eaux du Dourdou en grande partie, soit du côté de SAINT CYPR IL commandait aussi la Vallée du CRENEAU, du côté du Midi, et maintenait ainsi tout le pays dans l'obéissance aux empereurs romains.

EPOQUE MEROVINGIENNE

Années 481-751. Si nous devons nous contenter de simples conjectures relativement à l'importance du site de BEAUCAIRE durant tous les temps historique antérieurs à la domination franque, nous pouvons assurer que dès que la possession de l'AQUITAINE fut assurée à la Couronne de France, BEAUCAIRE eut son rôle à jouer. L'Aquitaine devint possession de la Couronne grâce à CLOVIS qui refoula les Wisigots en Espagne, notamment par la bataille de VOUILLE en 507, et grâce à Charles MARTEL qui, à son tour, refoula les Maures successeurs des Wisigots, vers cette même Espagne, par la bataille de POITIER en 732. C'est à cette époque que remonte la création de la noblesse français BEAUCAIRE devint alors la résidence d'un Seigneur chargé de la défense de la région et de l'administration de la justice locale.

LES SEIGNEURS DE BEAUCAIRE

Nous ignorons quels furent les premiers Seigneurs de BEAUCAIRE. Par les archives de l'église d'ARJAC, nous savons que la Seigneurie de Beaucaire a appartenu pendant longtemps aux Seigneurs d'ARJAC, résidant au château du CAYLA (ou CASTALOU, selon le vieux langage). Ce sont les premiers Seigneurs, propriétaires de BEAUCAIRE, que nous connaissions.
De la Maison d'ARJAC, le château passa, par voie testamentaire, à la Maison d'ARMAGNAC, puis à la Maison d'ARPAJON, héritiers par les femmes des d'ARMA GNAC, d'après le testament de GUY VI, père de Jeaanne de SEVERAC, qui institu sa fille, épouse de Hugues d'ARPAJON, son héritière universelle, en cas que GUY VII, son fils, meure sans enfants, ce qui arriva.
D'après un arrêté du Parlement de PARIS, les d'ARMAGNAC, héritiers d'Amaury de SEVERAC, furent déboutés, en 1508, de leurs prétentions à la possession d es biens de la Maison de SEVERAC, prétentions fondées sur le testament de GUY VII qui avait institué son cousin Amaury héritier de tous ses biens.
Le château de BEAUCAIRE restait donc la propriété des SEVERAC. Rien de notabl sous la domination des Barons de SEVERAC, ne nous a été transmis par l'histoi ou la tradition locale. D'ailleurs les de SEVERAC n'habitèrent pratiquement jamais le château, s'y contentant de rares apparitions. Un Seigneur habitait les lieux, rendant la justice, percevant les rentes et redevances seigneuriales, et faisant hommage de son fief au baron de SEVERAC, son Suzerain.

DESCRIPTION DU CHATEAU

Avant de poursuivre l'histoire du château de BEAUCAIRE, il convient de le décrire. Nous ne connaissons pas la date de sa construction, mais nous savons qu'il existait déjà au XIIème siècle.
Au temps de sa splendeur, le château de développait sur une enceinte polygonal flanquée de huit tours rondes, couronnées de mâchicoulis, qui protégeaient le corps de logis principal.
Construit en grès rose du pays, l'édifice était en tous points remarquable, tant par la façon dont avaient été taillés les moellons et leur assemblage, que par le soin apporté à son ornementation, notamment aux portes, aux fenêtr et aux cheminées. De nombreuses sculptures l'ornaient en maints endroits. Tro d'entre elles, représentant des têtes de personnages anonymes, sont aujourd'h conservées sur la façade de l'Auberge BOU, à NAUVIALE.

SIEGE DU CHATEAU EN 1341

A cause de la situation stratégique du château, de son importance, et de la réputation de ses propriétaires, la vieille forteresse eut à subir, au cours de sa longue existence, quelques vicissitudes. C'est ainsi qu'eut lieu en 134 un siège et la prise du château de BELCAYRE.
La guerre entre la France et l'Angleterre eut de nombreuses répercussions dans ces régions. Le ROUERGUE, qui faisait partie de la GUYENNE, laquelle était l'objet des hostilités entre les deux nations voisines, eut à subir maintes incursions des Anglais et de leurs partisans.
Vers le début de juin 1341, une bandes de brigands armés et de cavaliers,se disant partisans des Anglais, s'emparèrent du château. Leur chef, un certain BEGON de la BARRIERE, prétendait avoir des droits sur BEAUCAIRE, et il les exerça par la force. Ils expulsèrent le châtelain qui le gardait au nom de GUY de SEVERAC, et s'établirent dans la forteresse à poste fixe. De là, cette bande de pillards se mit à ravager les alentours, notamment COMBRET et PRUINES dont les habitants étaient vassaux de l'evêque de RODEZ.
Apprenant leurs méfaits, le Sénéchal du Rouergue, Guillaume ROLAND, convoqua les hommes d'armes du pays et décida que le jeudi après la fête du "Corpus Christi" on courrait sus aux ennemis. L'évêque, de son côté, ne resta pas inactif: il lança l'excommunication contre les pillards.
Mais le Sénéchal, considérant que la reconnaissance des faits de guerre appartenait au Roi, et que, en conséquence, l'excommunication lancée par l'evêque était une atteinte grave aux droits de la Royauté, saisit, sans plus de façons les biens de l'Evêché. On se disputa beaucoup, tout cela à cause de BEAUCAIRE. Comment se termina ce litige ? L'histoire locale ne nous l'a pas transmis. Quant à BEGON, il ne consentit à rendre son bien à Guy de SEVERAC que sur les instances pressantes des Commissaires Royaux.

ASSASSINAT D'AMAURY DE SEVERAC

La famille de SEVERAC était toujours propriétaire du château de BEAUCAIRE quand survint la fin tragique d'AMAURY, dernier rejeton mâle de la famille de SEVERAC, et qui fut assassiné au château de GAGES en Rouergue, à la suite d'une affaire de testament que les archives nous ont conservée.
Vers l'an 1425, s'éleva en Rouergue une discussion très vive dans le Comté d'ARMAGNAC entre le Maréchal Amaury de SEVERAC et Hugues d'ARPAJON.
La mère du Comte d'ARMAGNAC et du Seigneur de PARDIAC montra toujours un amour de préférence en faveur dudit Seigneur, son fils cadet, au préjudice de son aîné, le Comte d'ARMAGNAC, au point qu'elle aurait désiré que ce dernier renonçat à la Seigneurie de PARDIAC et eut dans la succession de son père une part aussi large que possible.

Le Maréchal de SEVERAC, qui était alors tout-puissant, et Vassal des D'ARMAGNAC, partageait les idées de la Comtesse. Le Seigneur de PARDIAC l'appelait son père, et le Maréchal l'appelait son fils, et il affirmait qu'il serait son héritier.
Ils firent tant, que le Comte d'ARMAGNAC, avec sa mère et le Maréchal de SEVERA vinrent à RODEZ, au Couvent des Cordeliers --aujourd'hui le Palais de Justice-- où ils logeaient ordinairement quand ils venaient à Rodez, et dont ils avaient fait une espèce de forteresse.
Là, ils tinrent le Comte prisonnier pendant un certain temps, afin de le forcer à prendre des dispositions qui seraient préjudiciables à sa famille et à lui-même.
Le Comte d'ARMAGNAC fut délivré par le Seigneur d'ARPAJON, qui le secourut comme bon et loyal serviteur et vassal. Il lui procura les moyens de sortir de cette prison temporaire, et traita le Maréchal de SEVERAC en ennemi déclaré.
Il est vrai que le Maréchal était dévoué à la Maison d'ARMAGNAC, à qui il devait son élévation, et en particulier au Comte de PARDIAC qu'il avait fait son héritier par testament en date du 11 avril 1421, et qui l'avait choisi pour épouser, en son nom, au château de ROQUECOURBE, près de CASTRES, le 27 juillet, ELEONORE, fille unique de Jacques de BOURBON, Comte de la MARCHE et de CASTRES, et Roi titulaire de NAPLES.
Mais sa conduite envers le Comte JEAN IV n'était pas le seul motif d'animosité quedut avoir contre lui Hugues d'ARPAJON, époux de Jeanne de SEVERAC, soeur de GUY VII, baron de SEVERAC, chef de cette maison, mort sans enfants.
D'ARPAJON avait à l'opulente succession de SEVERAC des droits, du chef de sa femme et de l'un de ses fils, qui dérivaient du testament de GUY VI en date du 14 juillet 1390.
GUY VI avait, en effet, dans le cas où sa postérité masculine viendrait à s'éteindre, substitué tous ses biens à JEANNE, sa fille, et à BERENGER, second fils de celle-ci, qui devait prendre le nom de SEVERAC.
Amaury de SEVERAC, qui n'était que cousin de GUY VII, jouissait cependant de la succession de ce dernier, en vertu des substitutions antérieures et du testament de GUY VII. Et même, par son propre testament, il faisait passer la su ccession à une maison étrangère.
Ces circonstances devaient exciter l'animosité de Hugues d'ARPAJON, bien plus que son dévouement pour le Comte Jean IV, que les actes de ce temps permettent de mettre en doute.
En l'an 1404, le Comte Bernard d'ARMAGNAC donna un premier exemple de cruauté et de barbarie: il détruisit la branche cadette de sa famille, en la personne de GERARD, son frère, et de ses neveux JEAN et ARNAUD GUILLAUME. Dans la guerre qu'il fit à son frère dans le PARDIAC, s'étant rendu maître de sa personne, il le fit conduire d'abord à LAVARDENS, à quatre heures d'AUCH, dans le GERS, et de là, au Château de RODELLE, en ROUERGUE. Là, il le fit enfermer dans une tour, avec ordre de ne lui donner que du pain et de l'eau. Le malheureux GERARD y mourut au bout de dix ou douze jours.
La cruauté ne fut pas moindre à l'égard des enfants du malheureux Gérard. Ces enfants, encore fort jeunes, furent présentés au Comte Bernard d'ARMAGNAC par le Comte de L'ILE-JOURDAIN et par le bâtard d'ARMAGNAC, qui implorèrent grâce, pardon et merci pour ces jeunes gens, neveux du Comte. BERNARD se montra inflexible. Il les fit d'abord conduire à LAVARDENS, puis les sépara. L'aîné fut dirigé vers le château de BROUSSE, en ROUERGUE, et l'autre au château de RODELLE où son père était mort depuis peu de jours. Mais, tandis que ce cadet approchait du château, l'aspect de cette prison le saisit si fort à la gorge que, ses conducteurs ayant refusé de le laisser descendre de cheval, il tomba raide-mort.
L'aîné, arrivant à BROUSSE, fut aveuglé au moyen d'un buisson ardent qu'on lui plaça devant les yeux. Il languit longtemps dans cette prison avant d'y mourir de misère, dans le plus complet dénuement.

En 1421, AMAURY (ou AMALRIC) de SEVERAC, Maréchal de France qui possédait une fortune considérable, se voyant sans enfants, disposa de tous ses biens, tant de ceux qu'il avait reçus de son père que de ceux qui lui avaient été légués par le Cardinal de CANILLAC, son grand oncle, et par GUY VII, baron de SEVERAC, de par son testament fait en 1416, en faveur du Vicomte de LOMAGNE, qui venait de naître de Blanche de BRETAGNE et de JEAN IV, Comte d'ARMAGNAC et de RODEZ.
Dés que le testament de GUY fut connu, les d'ARPAJON, qui résidaient habituellement au château de CALMONT du PLANCAGE réclamèrent les biens de SEVERAC se fondant sur le testament conditionnel de GUY VI, qui avait institué héritière universelle de leurs biens sa fille JEANNE, épouse de Hugues d'ARPAJON, dans le cas que son fils GUY VII mourut sans enfants.
Se voyant toujours en face des prétentions de la Maison d'ARPAJON, et ne pouvant lui-même défendre ses intérêts parce que toujours occupé au service du ROY de FRANCE, le Maréchal Amaury de SEVERAC, qui avait été appelé devant le Parlement pour cette affaire, prit le parti, en 1426, de céder tous ses biens au Vicomte de LOMAGNE, son héritier, à charge pour son père, le Comte d'ARMAGNAC, de faire face aux prétentions du Duc d'ARPAJON.
Par ce moyen, ce jeune Vicomte de LOMAGNE, qui n'avait alors que cinq ans, se trouvait maître des terres de SEVERA, BEAUCAIRE, ESPEYRAC, CHAUDES-AYGUES, SERRES, MARZIALS, MARCILLAC, SALLES COMTEAUX, et de plusieurs autres places et châteaux.
Le Comte de PARDIAC, né d'ARMAGNAC, se voyant frustré de l'héritage du Maréchal Amaury de SEVERAC, qu'il attendait depuis longtemps, se vengea cruellement de ses espérances frustrées. Le Maréchal Amaury, étant venu en 1427 rendre visite au Comte d'ARMAGNAC dans son château de GAGES, il fut assassiné dans son appartement par les hommes du Comte de PARDIAC, qui le pendirent ensuite à une fenêtre.
Voici le récit de ce crime, raconté par M.BOSC, dans son "Histoire du Rouergue" (tome 2, pages 716,717,718.)

"L'année 1427 vit un autre exemple, non moins révoltant, de la cruauté du Comte "de PARDIAC, fils du Comte Bernard d'ARMAGNAC. Soit que le comte de PARDIAC eut des "torts à l'egard du Maréchal de SEVERAC, soit que celui-ci voulut réparer les siens "à l'égard de JEAN IV D'ARMAGNAC.
"Le 8 mai 1426, se trouvant à AUCH, il avait fait donation à JEAN, Vicomte de "LOMAGNE, fils aîné de JEAN IV, alors âgé de cinq ans, des terres de SEVERAC, "BEAUCAIRE, et d'ESPYRAC, de manière que le testament qu'il avait fait en 1421 en "faveur du Comte de PARDIAC demeura sans effet.
"PARDIAC dissimula d'abord. Mais, l'année suivante, Le Maréchal de SEVERAC étant "allé sans précautions au château de GAGES, celui-ci le fit assassiner par ses gens "et joignat l'insulte à l'atrocité, il le fit pendre ensuite à une croisée.
"PARDRIAC devint plus tard Gouverneur de LOUIS XI. Ils furent dignes l'un de l'autr "mais l'élève fut le moins coupable des deux. Peut-être ne fit-il qu'imiter l'homme "cruel et dissimulé qu'imprudemment on lui avait donné pour conseil et pour modèle.
"On crut que JEAM IV n'était pas étranger à l'assassinat du Maréchal de SEVERAC, so "par un reste de ressentiment contre lui, à cause des assiduités du Maréchal auprès "de la Comtesse BLANCHE D'ARMAGNAC, soit pour jouir, plus tard, de ses terres. Mais "il se justifia de cette accusation, et montra toute l'indignation que lui inspirai "le forfait de son frère en le faisant poursuivre. Ce qu'il y eut de déplorable, "c'est qu'un pareil attentat demeura impuni, ainsi que la mort de GERARD d'ARMAGNAC "et de ses deux fils.
"Quoi qu'il en soit, ainsi périt le malheureux Amaury, dernier rejeton mâle de "l'ancienne Maison de SEVERAC, fondateur du Chapitre de SAINT-CHRISTOPHE et de "RIGNAC, et à la demande duquel le Prieuré de NAUVIALE fut cédé au Chapitre de "SAINT-CHRISTOPHE."

Bosc, Histoire du Rouergue,
tome 2, pp.716, 717, 718.

C'était le temps où le Connétable de BOURBON RICHEMONT faisait, de son côté, trancher la tête du Seigneur de GIAC, sans forme de procès, et il faisait assassiner de BEAULIEU pour être maître de l'esprit du ROI.
La France, en proie aux Anglais, aux factions, et à des tyrans subalternes, était dans l'état le plus déplorable. Mais le crime de PARDIAC retomba sur sa postérité, et la Providence voulut qu'il fut lui-même, en quelque sorte, l'auteur de sa peine. Il avait formé un tyran, et son fils, le Duc de NEMOURS, périt victime de ce tyran.
Jacques D'ARMAGNAC, duc de NEMOURS, coupable de félonie et de rébellion à l'égard de son Roi, fut jugé et condamné à mort par le Parlement de PARIS, forcé par les menaces les plus sévères, que le Roi lui fit parvenir dans une lettre en date du 11 juin 1477 (datée de Puisseaux).
Le malheureux Comte fut exécuté Place des Halles à PARIS le 4 août 1477, et par un raffinement inoui de barbarie, le tyran LOUIS XI fit ruisseler le sang de sa victime sur ses malheureux enfants encore en bas âge, et ils furent réunis sous l'échafaud de leur père.

LES PROPRIETAIRES DE BEAUCAIRE

Transcrivons ici les conditions de donation faite au Duc de LOMAGNE, fils aîné du Comte JEAN IV.

* Le Maréchal se réservait les dotations qu'il avait données aux Collégiales de SAINT-CHRISTOPHE et de SEVERAC, et la disposition de 3.000 écus d'or. Il devait avoir durant sa vie la jouissance des terres d'ENTRAYGUES, d'ALPUECH, de BENAVENT et de LACALM, et en outre une pension de 1.000 écus d'or, en représentation de laquelle les terres de MARCILLAC et de SALLES COMTEAUX lui étaient assignées.

+ Sa femme, souveraine de SOLAGES, devait avoir, si elle lui survivait, la jouissance de BEAUCAIRE et d'ESPEYRAC.

+ Le fils aîné de la Maison d'ARMAGNAC devait porter sur toutes ses armes l'écusson de SEVERAC, qui était d'argent à quatre peaux de gueules.

+ Le Comte JEAN IV se chargerait de repousser les prétentions de la Maison d'ARPAJON.

+ Il était stipulé, de plus, que la survenance d'enfants mâles invaliderait la donation, mais non la naissance de filles, que le Comte devait marier conformément à leur sang.

* Sicard, Comtes, p.219.
De Gaujal, Histoire du Rouergue, t tome 2 pp. 292 et ss.

D'après ce que nous venons de voir, le château de BEAUCAIRE devint la propriété des Comtes d'ARMAGNAC à partir de l'an 1427, époque de la mort du Maréchal Amaury de SEVERAC, et il subit toutes les viccissitudes de la Maison d'ARMAGNAC toujours en butte aux réclamations de la maison d'ARPAJON jusqu'en l'an 1508, époque où le Parlement de PARIS, faisant droit aux réclamations de cette Maison d'ARPAJON, évinça les d'ARMAGNAC de l'héritage du Maréchal de SEVERAC, qui fut attribué à la Maison d'ARPAJON.

SOUS LES D'ARMAGNAC

voir en page suivante.

La mort tragique d'Amaury de SEVERAC mit en possession du Château de BEAUCAIRE JEAN IV D'ARMAGNAC, au nom de son fils, le Duc de LOMAGNE, avec toutes es terres et ses domaines, qui étaient immenses et composaient la succession de l'infortuné Maréchal. Mais le Comte d'ARMAGNAC ne jouit pas longtemps dans la paix de cette énorme fortune. Il eut à faire face continuellement aux réclamations du Duc d'ARPAJON qui se disait héritier des biens de la branche aînée des Seigneurs de SEVERAC, d'après le testament de GUY V dont nous avons parlé.
Il eut encore à subir le courroux du Roi de FRANCE, CHARLES VII, qui, irrité de sa félonie, vraie ou supposée, le priva de toutes ses possessions vers l'an 1440. A cette époque, le Château de BEAUCAIRE passa, pour un temps, sous la domination royale.
Mais le Comte d'ARMAGNAC recouvra les bonnes grâces du Roi par l'intermédiaire du Roi d'ESPAGNE, des Ducs de SAVOIE, d'ORLEANS et d'ALENÇON. Il fut remis en possession de ses biens en 1445, et réinstallé dans tous ses honneurs et dignités.
Le Roi se réserva toutefois les Comtés de COMMINGES, comme lui appartenant, ainsi que les terres de SEVERAC, de BEAUCAIRE, les villes d'ENTRAYGUES, CAPDENAC, GOURDON, LECTOURE , les quatre chatellonies du Rouergue et toutes les terres en-deça de la GARONNE, jusqu'à ce que le Roi d'ESPAGNE, le Duc de SAVOIE et les autres Seigneurs aient donné toutes les assurances promises par le Comte.

En 1446, le château de BEAUCAIRE et les autres places que le Roi s'étaient réservés furent cédées au Dauphin, futur LOUIS XI, pour le dédommager des frais de guerre. Ce prince, après la mort de JEAN IV, Comte d'ARMAGNAC, rendit ces places, au nombre desquelles se trouvait BEAUCAIRE, à son fils qui fut JEAN V, pour une somme de vingt deux mille écus, d'après un accord conclu en 1451 avec Antoine de BEAUME, Sénéchal du ROUERGUE, et Jacques de POUZOLS, Archidiacre de RODEZ, procureurs fondés du jeune Comte.

En 1460, le château de BEAUCAIRE et toutes les possessions du Comte d'ARMAGNAC furent encore saisies par les Armées du ROI, CHARLES VII, toujours irrité de l'ambition du Comte, de sa félonie, et surtout de son mariage incestueux avec sa soeur ISABEAU, à laquelle il écrivait des lettres avec cette suscription: "A ma vraie compagne pour jamais", poursuivit le Comte. Il fut déclaré coupable par le Parlement de PARIS de tous les griefs qu'on lui imputait. On lui confisqua tous ses biens et le Comte d'ARMAGNAC était banni du Royaume de FRANCE à perpétuité.

Cet arrêt refaisait passer le Château de Beaucaire sous la domination royale en 1460.

En 1464, le Dauphin étant devenu ROI de FRANCE, le bâtard d'ARMAGNAC, qui était son favori depuis longtemps, obtint de lui le rappel du Comte d'ARMAGNAC, l'abolition de toutes ses peines et son rétablissement dans tous ses droits et domaines, ce qui fut exécuté au cours de cette année 1464.

Mais le Comte d'ARMAGNAC, toujours en rébellion contre le ROI, jouit fort peu de temps des faveurs du Dauphin, devenu LOUIS XI. Il se jeta, cette même année, avec plusieurs autres Seigneurs, dans la "Ligue du Bien Public". Le Roi fit à nouveau saisir toutes les terres et châteaux appartenant au Comte d'ARMAGNAC, les fit distribuer à des Seigneurs, ses favoris, en récompense de leurs services. Cette distribution fut faite en 1469.

Nous ne connaissons pas le nom du Seigneur à qui fut attribué le Château de BEAUCAIRE, mais il est certain qu'en 1469 finit à NAUVIALE la domination des D'ARMAGNAC et que le château de BEAUCAIRE passa alors définitivement entre les mains de nouveaux maîtres. Le nouveau maître fut le Roi Louis XI qui s'était réservé le château de SEVERAC et fort probablement les châteaux secondaires dont

était composée cette VIGUERIE. Le château de BEAUCAIRE appartint à cette époque à une authentique Reine de France, JEANNE, fille de LOUIS XI, femme de LOUIE XII, Baronne de BELCAYRE.

SOUS LES D'ARPAJON

Pendant que la famille d'ARMAGNAC disparaissait sous les coups redoublés de LOUIS XI, les Ducs d'ARPAJON poursuivaient toujours leurs droits à l'héritage de GUY de SEVERAC. Leur requête fut soumise au Parlement de PARIS en 1508. Le Parlement rendit alors un avis favorable. Les Ducs d'ARPAJON étaient enfin mi en possession du Château de SEVERAC et de ses dépendances, provenant de la succession du Comte GUY VI.

Ainsi le château de BEAUCAIRE passait sous la domination des Ducs d'ARPAJON, dont la principale résidence avait été jusqu'alors le château de CALMANT du PLOUCAGE.
BEAUCAIRE demeura sous la suzeraineté des Ducs d'ARPAJON jusqu'en 1679. Cette année-là, les biens de SEVERAC passèrent dans les mains de la famille de LA ROCHEFOUCAUT par le mariage de Catherine d'ARPAJON avec François de La ROYE DE ROCHEFOUCAUT.

Sous les D'ARPAJON, le château de BEAUCAIRE subit les mêmes viccissitudes que sous les D'ARMAGNAC. Longtemps oublié, à cause de son importance fort secondaire, il fut assiégé, vers l'an 1586, par le Duc de JOYEUSE, lors de son expédition en GUYENNE contre les Protestants. Il fut pris après un siège de six mois et réduit en cendres. Seules les tours restèrent debout, et les principales murailles qui résistèrent à l'incendie.

LE SIEGE DE BEAUCAIRE EN 1586

A son retour de l'expédition de GUYENNE, le Duc de JOYEUSE arriva à RODEZ vers la fin de l'année 1586. Il fut reçu en triomphe, dans le bourg comme dans la cité. A peine arrivé dans la ville, bien qu'il n'eut amené qu'environ 200 cavaliers et les archers de sa garde au nombre d'environ 50, il décida d'all mettre le siège devant BEAUCAIRE, à NAUVIALE.

Le château, occupé par les Calvinistes, ne se rendit à lui qu'après un siège de six mois, selon une tradition locale. Cette durée parait bien exagérée, les sièges des places fortes à cette époque durant un temps bien moindre. Il semble cependant que le duc de JOYEUSE éprouva une forte résistance de la part des Protestants, et le capitaine qui commandait les assaillants, nommé LA BASQUE, y fut tué. Le commandement fut alors confié au Sieur LA CALMONTIE qui fit réparer les désastres subis par le château durant ce siège. C'est de cette époque que date l'abaissement des tours et la disparition des mâchicoulis qui couronnaient les huit tours, dont les créneaux servirent de bouquets pour le soutien des toitures reposant sur les voûtes des tours.

1856: LE CHATEAU RECONSTRUIT

C'est donc de cette époque que date le château dont nous voyons aujourd'hui les ruines, lesquelles ruines offraient encore en 1900 un ensemble important. Ces ruines accusaient partout des sculptures Renaissance, ainsi que la forme des fenêtres et des portes, seul style employé dans la seconde moitié du XVIéme siècle.

Cependant, dans cette seconde construction, le château ne retrouva pas son ancienne splendeur. Les tours, réduites à sept, demeurèrent abaissées et privées de leurs créneaux, ainsi que les ailes du château, dont les créneaux ne servirent plus qu'à supporter la toiture. La tour, ou la vedette qui commandait la première porte d'entrée ne fut pas reconstruite.

Nous avons trouvé plusieurs descriptions du château. En voici des aperçus.

"Le château de BEAUCAIRE était situé sur le monticule où l'on voit aujour-
"d'hui ses ruines, au milieu d'une grande terrasse, dont les murs de sou-
"tènement étaient flanqués de cinq tours rondes dominant la vallée du
"DOURDOU, du côté de LACQUIER et du côté de NAUVIALE. Deux autres tours
"carrées défendaient la porte d'entrée du côté du nord, et une huitième
"tour ronde --qui ne fut pas reconstruite après l'incendie-- défendait
"l'accès de la première porte, au bas du premier lacet qui formait le
"chemin conduisant à l'entrée du château. Un escalier à vis était inclus
"dans une tourelle.
"Les flancs du monticule sur lequel était construit le château n'étaient
"qu'un lieu de chasse pour le Seigneur de BEAUCAIRE. On ne voyait la moindre
"trace de culture autour du château. Du côté du Levant se trouvait le parc
"du château, planté de chênes, et s'étendant des murs du château au ruisseau
"de la GARENE. Ce terrain, peuplé de lièvres et de lapins sauvages, était
"la garenne du château, et il a donné son nom au Pont de la GARENNE, cons-
"truit sur le DOURDOU, face au château, du côté du Midi. Plusieurs prés
"constituaient encore les propriétés du château....

P.BUGARD écrit de son côté :

"La forteresse de BEAUCAIRE offrait encore aux regards, avant 1900, un
"ensemble de ruines importantes. Une enceinte polygonale, flanquée de tours
"rondes couronnées de mâchicoulis protégeait le corps de logis principal.
"De celui-ci subsistait un escalier à vis, inclus dans une très jolie tourel-
"le.Le grès rouge, utilisé pour la construction, provenait de la région. La
"taille et l'assemblage des moellons, les montants des portes, fenêtres et
"cheminées, finement moulurés et sculptés, faisaient de cet édifice une
"des plus belles maisons fortes du Rouergue. Hélas! il n'en subsistait en
"1930 que des restes informes ...

Reconstruit, le château ne fut, depuis cette époque qu'une agréable résidence d'un Seigneur propriétaire au nom des Ducs d'ARPAJON, successeurs des Barons de SEVERAC. Il semble que le château de BEAUCAIRE connut alors un siècle de paix. Mais de bonne heure les ducs d'ARPAJON abandonnaient cette forteresse qui devait aller en se détériorant rapidement.

1714: VENTE A JEAN FORESTIER

Dès 1714, la famille d'ARPAJON se séparait du château de BEAUCAIRE. A cette date, la Baronnie de BEAUCAIRE était cédée, pour 20.000 livres au Sieur Jean FORESTIER, Seigneur de NOVEGLISE, marchand de RODEZ, époux de Rose JOUERY. Déjà très détérioré au milieu du XVIème siècle, il pouvait être qualifié de masure au moment de la vente à Jean FORESTIER.

/*/ Consulter: Lempereur, p. 245
et: De Barsan, p. 499.

Le 7 février 1738, Grégoire de NOVEGLISE (alias Jean FORESTIER) cédait, par donation entre vifs, à son neveu Jean-François-~~Claude~~ JOUERY, Conseiller du Roi, Juge, Lieutenant criminel en la Sénéchaussée et Siège Présidial de RODEZ, la terre et la baronnie de BEAUCAIRE, consistant en château, garenne, prés, terres, censive, droit de champart, tailles aux quatre cas, acapte et arrière-acapte, lods et ventes, hommages, justice haute, moyenne et basse, mère, mixte et impère, dans l'étendue de ladite baronnie et paroisses en dépendant, et tous droits de justice féodaux, honorifiques, utiles, ensemble les meubles du château.

Grégoire de Novéglise s'en réservait la jouissance sa vie durant. Il mourut en 1745.

Jean-~~François~~-Claude JOUERY, fils de Jean-François, était Seigneur de BEAUCAIRE en 1789. C'était un lieutenant criminel, lui aussi.

/a/ Archives Départementales de l'Aveyron
E 223. et C. 494.

La famille de JOUERY habita le château de BEAUCAIRE durant cent ans environ, depuis la fin du XVIéme siècle jusqu'au début du ~~XVIII~~ème.
XVIIe XIXe

LA FAMILLE DE BOURNAZEL

Au début du ~~XVIII~~ XIXe ème siècle, le château de BEAUCAIRE passa, par voie testamentaire, à la Famille de BALSAC-CAMARUS, qui le conserva peu de temps, dix ans environ.

Une Demoiselle de BALSAC apporta le château de BEAUCAIRE et le château du CAYLA dans la famille du Marquis de BOURNAZEL .

Vers 1840, ce fut la déchéance totale. Monsieur de BOURNAZEL avait vendu aux habitants de MAUVIALE, par parcelles, le château et les terres qui y étaient attachées. C'était la ruine matérielle de BEAUCAIRE.

Comment en était-on arrivé là ? Les lois révolutionnaires abolirent les droits seigneuriaux. Ils étaient la fortune du Seigneur de Beaucaire, et consistaient, outre le rendement des terres, en rentes, champarts et corvées. Comme toute la noblesse française, le Seigneur de Beaucaire fut réduit à la condition de simple propriétaire. C'est ainsi que la famille JOUERY avait transmis le château aux BALSAC qui eux le transmirent à la famille de BOURNAZEL. La chronique locale ne nous a pas conservé les chiffres des sommes que rapportaient au Seigneur ces droits Seigneuriaux. Mais sans ces droits les Seigneurs ne pouvaient plus vivre. Il fallait vendre.

Notons que les gens de la Révolution avaient respecté le château de BEAUCAIRE. Attaqué à cette époque par des pillards, le château fut sauvé par le Sieur PELOU de CAMPELOUBRE qui fut pendant longtemps intendant des JOUERY.

AUX HABITANTS DE MAUVIALE

Le Marquis de BOURNAZEL en était donc réduit à vendre BEAUCAIRE. Le château et les propriétés furent vendus le 29 août 1819. Cette vente se fit en bloc, à la suite des enchères qui eurent lieu ce jour-là. La vente fut consentie au prix global de 14.200 francs, à cinq co-enchérisseurs et co-acquéreurs, qui furent:

+ Alexandre PUECH, du PERIE, Commune de NAUVIALE ;
+ Antoine BORDES, du PONT, Commune de NAUVIALE ;
+ Antoine PELOU, de CAMPELOBRE, Commune de NAUVIALE ;
+ Jean LANDIE, de la TARRANIE, Commune de NAUVIALE ;
+ Pierre LAGUILLHAUMIE, de PLAGNOLLES, Commune de NAUVIALE.

Les cinq acquéreurs chargèrent Charles-François PELOU, géomètre, a habitant à CAMPELOBRE, de procéder au partage, en cinq lots égaux, des bâtiments et des propriétés de BEAUCAIRE.

Ces propriétés du château ne pouvaient être vendues en bloc, les habitants de NAUVIALE étant trop peu fortunés pour les acheter. C'est ce qui obligea le Marquis de BOURNAZEL à vendre BEAUCAIRE en parcelles.

Le 19 septembre 1819, Charles-François PELOU procéda donc à l'estimation des propriétés. Les prix nous paraissent aujourd'hui infimes : le château, par exemple, avec sa masse de construction et ses tours, fut estimé: 6000 F., soit à peine la valeur des matériaux.
Quoi qu'il en soit, chacun des cinq co-acquéreurs reçut un lot représentant la somme de 2840 F., soit le cinquième de la somme totale de 14.200 F.

* Le 1er lot échut à Alexandre PUECH, du Périé;
* Le 2e lot échut à Jean LANDIE, de la Tarranie;
* Le 3e fut divisé entre Pierre LAGUILLHAUMIE, de Plagnolles et Antoine BORDES, du Pont;
* Le 4e lot échut à Antoine PELOU, de Campelobre;
* Le 5e lot échut à Louis COULY, du Pont.

Les acquéreurs se partagèrent les bâtiments du château. C'est de cette époque -- 1820 -- que date la destruction des bâtisses. Les nouveaux propriétaires ne pouvaient utiliser ni les tours, ni les salles du château, ni comme maison d'habitation, ni comme bâtiments ruraux. Ils les vendirent pour servir de matériaux de construction. Une bonne partie des maisons d'habitation de la région de NAUVIALE furent construites avec les pierres du château. Parfois, des sculptures furent conservées et mises en valeur, comme en témoignent les têtes sculptées encastrées dand la facade de l'hôtel BOU à NAUVIALE.

Ainsi disparurent peu à peu les quatre tours rondes qui couronnaient la vaste terrasse du château. Dans la suite, ce fut au tour des deux tours carrées qui protégeaient la porte d'entrée principale. Seule fut épargnée pendant longtemps la tour de l'angle nord-ouest.

Peu à peu disparurent aussi les parties du château situées au midi, où se trouvaient les grandes salles de réunion des châtelains.

L'angle sud, qui paraissait la partie la plus ancienne fut conservé un peu plus longtemps.

Deux modestes ménages s'installèrent dans ce qui restait des ruines de ces vastes bâtiments de quatre étages fort élevés. Ils y habitaient encore aux alentours des années 1900.

Dans l'une des tours carrées, on trouvait un remarquable escalier en pierre de taille, construit en spirale.

La partie du château qui rappelait encore quelque chose de son fastueux décor et de son ancienne splendeur fut incendiée fin mars 1887. La démolition de cette partie commença en novembre de la même année. L'ensemble des ruines fut rasé en 1920.

Les propriétaires se sont succédés à BEAUCAIRE. La démolition progressive des ruines à réduit BEAUCAIRE à ce que nous voyons aujourd'hui : il n'en subsiste que la forme générale de l'enceinte. Seule la beauté du site reste intacte !

CONCLUSION

En guise de final à cette ébauche historique des heures de gloire et de drame du château de BEAUCAIRE, il nous semble intéressant d'en dresser un tableau chronologique :

Vers 193-476 : Beaucaire est un camp d'observation commandant la Vallée du Dourdou.
481-751 : Résidence d'un Seigneur qui défend la région et rend la justice. Les Seigneurs d'Arjac en sont longtemps propriétaires.
* 1341 : Siège de Beaucaire par des brigands commandés par Bégon de la Barrière.
1426 : La Famille de Sévérac cède le château au Vicomte Jean de Lomagne .
1427 : Assassinat du Maréchal de Sévérac.Le château passe aux d'Armagnac.
1440 : Pour un temps, Beaucaire est sous domination royale (Charles VII).
1445 : Le Comte Jean IV d'Armagnac retrouve la possession de Beaucaire.
1451 : Jean V, fils du précedent, hérite du château.
1460 : Nouvelle saisie de Beaucaire par les armées royales de Charles VII.
1464 : Le Comte d'Armagnac est rétabli dans tous ses droits sur Beaucaire.
1469 : A son tour, le nouveau Roi Louis XI fait saisir Beaucaire. C'est la fin de la domination à Nauviale de la Famille d'Armagnac.

1469 : Beaucaire est attribué à Jeanne, Reine de France, fille de Louis XI, femme de Louis XII, Baronne de Beaucaire.

1508 : Le Parlement de Paris attribue Beaucaire à la Maison d'Arpajon.
1586 : Siège du château. Le Duc de Joyeuse en chasse les Calvinistes.
1586 : Reconstruction et réparation du château endommagé par le siège.
1586 : Agréable résidence d'un Seigneur, au nom des Ducs d'Arpajon.

1714 : Vente de Beaucaire à Jean Forestier, Seigneur de Novéglise.
1738 : De Novéglise cède Beaucaire à son neveu, Jean-François Jouéry.
1745 : Jean-Claude Jouéry, fils de Jean-François, hérite de Beaucaire.

Vers 1800 : Le château passe, par voie testamentaire, à la famille de Balsac-Camal
Vers 1810 : Par une demoiselle de Balsac, il passe à la famille de Bournazel. C'est la déchéance totale.

1819 : Le Marquis de Bournazel vend le château et ses terres.
1820 : Début de la démolition des bâtisses. Les pierres sont vendues et serviront à la construction des maisons de Nauviale.

1887 : Incendie d'une grande partie des restes des ruines de Beaucaire.
Vers 1900 : Deux modestes ménages habitent encore les ruines.

1920 : L'ensemble des ruines est définitivement rasé : seule subsistera la forme générale de l'enceinte, telle qu'on la voit aujourd'hui.

1971 : Les propriétaires se succèdent et se partagent les terres qui servent surtout de pâturages autour des restes du château.

---

* Vers 1100 : Le château de Beaucaire est déjà construit. Les Seigneurs d'Arjac seront parmi les premiers propriétaires. Ils céderont Beaucaire à la Famille de Sévérac.

Nauviale, Eté 1971.

oooooooooooooooooooo